

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de M. Christian RUAULT.

Présents : Mmes Brault-Louvet, Bonnier, Desfete, Gazeau, Pichonneau, Labory, Desveaux, MM. Bossis, Courais, Hardouin, Lechat, Moreau C, Moreau J, Pecquery.

Secrétaire : Mme LABORY

Date de la convocation :	31/03/2021
Date d'affichage.....	01/04/2021
Nombre de conseillers :	15

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS D'AGGLO

o PLU(i) :

Une dernière réunion est programmée. L'agglo votera le 06 juin prochain le nouveau PLU(i). Une dizaine de réclamations ont été prises en compte sur la Commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE. Une demande d'un artisan reste à valider en zone U (environ 500 m²). Sur la commune, quelques terrains à construire sont encore disponibles.

Maine et Loire Habitat projette de construire six logements, un rendez-vous est prévu le 05 mai.

o SPANC :

L'assainissement non collectif concerne environ 12 000 foyers sur son territoire. Un contrôle est de nouveau à l'ordre du jour, pour les habitations concernées. Le coût envisagé de ce dernier est estimé à environ 100 €.

TRAVAUX VOIRIES 2021

o Rue d'Anjou :

Pour faire suite à la validation de la réfection de la rue d'Anjou, un devis pour évacuer l'eau grâce à des tuyaux PVC a été accepté pour un montant d'environ 1 800 € HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

o Rue de l'Eglise :

M. le Maire propose la réfection de la rue de l'Eglise en enrobé à froid, des caniveaux et un pavage bordant la rue. Le devis présenté par l'entreprise COLAS d'un montant de 10 331,00 € HT est retenu.

Décision du conseil : DCM2021-0019 : SP 19/04/2021

Mr le Maire propose la réfection de la rue de l'Eglise en enrobé à froid, des caniveaux tout le long de la rue et un pavage. Le devis présenté de l'entreprise COLAS est de 10 331,00 € HT, en effet cette entreprise est la seule à réaliser de l'enrobé à froid.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 12 397,20 € TTC.

BATIMENT COMMUNAL

- Nouvel atelier communal :

Prévision d'un local pour stocker le matériel.

Mr le Maire présente les deux devis obtenus pour la dalle de béton pour l'atelier communal route des pinèdes.

- PRESTA BETON : 15 251,33 €
- QUEMARD : 9 000,00 €

Décision du conseil : DCM2021-0020 : SP 19/04/2021

Mr le Maire a présenté les deux devis pour la dalle de béton du nouvel atelier communal, route des pinèdes.

- PRESTA BETON : 15 251,33 €
- QUEMARD : 9 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise QUEMARD pour un montant de 9 000,00 € TTC.

- Atelier communal :

Le stockage de l'atelier communal place de l'église sera à évacuer dans le nouvel atelier (matériel, outillage etc...)

Prévoir la mise en vente de l'atelier communal place de l'Eglise d'une surface d'environ 600 m².

Décision du conseil : DCM2021-0025 : SP 19/04/2021

Mr le Maire propose de vendre l'atelier communal situé sis 16 place de l'église, référence cadastrale A 1649, surface 619 m², car un nouvel atelier communal est en construction route des pinèdes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La vente de l'atelier communal (sis 16 place de l'Église, A 1649, 619 m²),
- D'effectuer la mise en ligne du bien à vendre,
- D'autoriser Mr le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout document afférent à cette opération.

ÉGLISE

- Travaux de pavage :

Les travaux sont en cours, une prévision de dessin sera intégrée (forme rectiligne) devant le parvis de l'Église afin de personnaliser le pavage.

Le projet d'un bassin est en réflexion.

- Espaces verts :

L'aménagement des abords de l'Église continue, des tilleuls vont être plantés.

- Projecteur SIEMML :

Mr le Maire a demandé un devis au SIEMML pour la pose d'un projecteur afin d'illuminer le parvis de l'Église. Le devis présenté est d'un montant de 4 256,48 €, avec une participation du SIEMML de 1 064,12 €. La différence reste à la charge de la commune, soit 3 192,36 €.

Décision du conseil : DCM2021-0021 : SP 19/04/2021

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1

La commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE par délibération du Conseil municipal en date du 06 avril 2021 décide de verser une participation de 75,00 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

- Rénovation illumination du parvis de l'Église

- Montant de la dépense : 4 256,48 € net de taxe
- Taux de participation : 75,00 % (4 256,48 €)
- Montant de participation à verser au SIEML : 3 192,36 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3

Le Maire de la commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE,
Le comptable de la commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE,
Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ECOLE

Mme MAUREL, directrice de l'école Publique du Marronnier a rencontré Mmes PICHONNEAU et BRAULT-LOUVET afin de discuter de la subvention « Plan de Relance - continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », mise en place par le Ministère de l'Education Nationale. La demande a été formulée le 22 mars pour l'achat de dix ordinateurs et cinq tablettes, le matériel actuel devenant obsolète. L'opportunité de la subvention s'élève à 70 %, soit un reste à charge pour la commune de 3 186,00 €, pour un montant total de 9 888,00 € selon le devis retenu de Point SYS,

Volets de l'AAP	Montant global prévisionnel (TTC) pour la commune	Montant subventionnable maximum	Montant projet subventionnable	Montant de la subvention Etat pour la commune
Volet équipements	8 790	10 500	8 790	6 153
Volet services et ressources	1 098	1 200	1 098	549
Total	9 888			6 702

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- o La Réunion du 26 mars a été annulée au vu du contexte sanitaire.
- o La Fédération de Cardiologie a également annulé le parcours du cœur.
- o La collecte de fournitures scolaires pour le projet Sénégalaise n'a pas encore été transmise à Mme HAY Elodie.
- o La date pour la collecte de papier avec Kyrielle n'a pas encore été définie.
- o Une action « Nettoyons la nature » sera organisée dans la commune, la date n'est pas encore fixée.
- o Une campagne de communication et d'information sur la sécurité autour de l'école va être élaborée.

ACTION SOCIALE

- o Le repas des aînés programmé à la fin du mois d'avril a été annulé en raison du contexte sanitaire. Un courrier a été envoyé à chaque personne concernée.

- Le registre obligatoire nommé Plan d'Alerte et d'Urgence va être réactualisé. Pour rappel, il a été mis en place pour recenser les personnes de plus de 65 ans, souhaitant être contactées pour des risques exceptionnels comme la pandémie, la canicule...
- Des appels téléphoniques sont effectués environ tous les deux mois, à chaque personne qui en a fait la demande.

CIMETIERE

- L'entretien régulier du cimetière est effectué par les employés communaux.
- Dans la partie de l'extension du cimetière, la décision d'enherber les allées a été prise.

ASSOCIATIONS

Mr HARDOUIN présente l'ensemble des associations et les demandes de subventions souhaitées par chacune. L'ensemble du conseil a pu s'exprimer et acter une attribution de subvention. Un courrier d'information sera envoyé.

Décision du conseil : DCM2021-0021 : SP 19/04/2021

Après en avoir délibéré, les membres présents vote les subventions de l'année 2021 pour les dépenses de fonctionnement des associations ou administrations suivantes :

❖ Comité des fêtes.....	150,00 €
❖ Anciens Combattants.....	100,00 €
❖ La retraite joyeuse.....	100,00 €
❖ Association gymnastique féminine.....	100,00 €
❖ ONEA.....	250,00 €
❖ Les ailes longuéennes.....	100,00 €
❖ Est Anjou football club.....	1 000,00 €
❖ La bienvenue « Boule de fort ».....	600,00 €
❖ Culture et loisirs.....	1 200,00 €
❖ Inter Association.....	1 500,00 €
❖ Défenses des cultures.....	800,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Parc National Régional : le budget pourra être en difficulté à l'avenir.
- Challenge Agglo a finalisé « Boule de Fort » : MM. RUAULT Christian, PEQUERY Christophe, LECHAT Antoine, COURAIS Pascal, MOREAU Christophe se sont inscrits pour y participer.
- Création de postes :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint technique

Décision du conseil : DCM2021-0022 : SP 19/04/2021

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent la création du poste d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire sera de 35/35ième à compter du 07 avril 2021.

Cette ouverture de poste repose sur le décret 2006-1690 portant sur le statut du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Chapitre Ier : Dispositions générales. (Articles 1 à 3)

- Article 1
Modifié par Décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 - art. 63

Les adjoints administratifs territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie C au sens de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1983.

- Article 2
Modifié par Décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 - art. 64

Le présent cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe et d'adjoint administratif territorial principal de 1re classe.

Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Le conseil Municipal supprime l'ancien poste d'agent administratif de catégorie B.

Décision du conseil : DCM2021-0023 : SP 19/04/2021

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent la création du poste d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire sera de 35/35ième à compter du 07 avril 2021.

Cette ouverture de poste repose sur le décret 2006-1691 portant sur le statut du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Chapitre Ier : Dispositions générales. (Articles 1 à 4)

- Article 1
Modifié par Décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 - art. 75

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

- Article 2
Modifié par Décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 - art. 76

Le présent cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2e classe et d'adjoint technique territorial principal de 1re classe.

Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Le conseil Municipal supprime l'ancien poste d'agent technique de 2^{ième} classe.

Prochaine réunion : 4 mai 2021